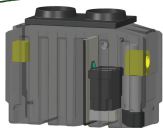


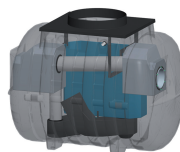
Redonnons le meilleur à la terre

E 101
06/10/2016

Séparateur type SH2/6645



Séparateur type SH2/6648



Compartiment débourbeur

Le débourbeur, localisé à l'entrée de l'appareil, doit être vidangé au minimum 1 fois par an ou dès que la quantité des boues stockées atteint un niveau égal à 50% de la capacité de stockage ou au déclenchement de l'alarme de boues.

Nota : si des caniveaux débourbeurs sont posés en amont du séparateur, ils devront être entretenus régulièrement pour éviter le relargage des éléments retenus dans le séparateur. Lors de l'entretien des caniveaux, les boues ne doivent pas être envoyées dans le séparateur.

Compartiment séparateur

Cette zone est composée de :

- Une zone de stockage des hydrocarbures qui sont piégés en surface.
- Un système de coalescence imputrescible qui accélère la séparation des hydrocarbures dont la densité est inférieure à celle de l'eau.
- Un système d'obturation automatique.

Ce compartiment doit être vidangé au minimum 1 fois par an ou dès que les hydrocarbures occupent 80% de la capacité de rétention du séparateur.

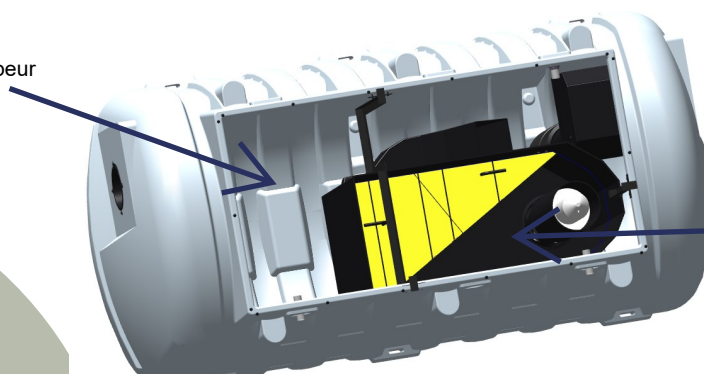
Rappel : l'alarme de niveau des hydrocarbures est obligatoire en équipement complémentaire sauf dispense spéciale des autorités locales. Les cellules coalescentes et/ou blocs de mousse qui équipent ce compartiment doivent être nettoyés à chaque vidange et au moins une fois par an.

Vidange et remplissage des séparateurs hydrocarbures

Lors de la vidange de l'appareil, il faudra procéder de façon alternative pas à pas de 50 cm en débutant par la vidange du débourbeur et ensuite la partie séparateur

Après avoir procédé aux différentes étapes de maintenance, et entretien des différents éléments de l'appareil, alors il faudra procéder au remplissage intégral de l'appareil, il est impératif de débuter le remplissage en eau propre par la partie séparateur et ensuite par le débourbeur et ceci de façon alternative pas à pas de 50 cm

partie débourbeur



partie séparateur
(système de coalescence)

Maintenance (cf NF P16-442)

La maintenance du système doit être réalisée au moins tous les six mois par du personnel qualifié. Elle consiste à :

- Mesurer le volume de boues et de liquides légers
- Vérifier le fonctionnement du dispositif d'obturation
- Vérifier le bon fonctionnement du dispositif de l'alarme
- Contrôler l'état du système de coalescence

Tous les 5 ans, l'appareil doit être vidangé pour vérifier :

- L'étanchéité de l'installation
- L'état structurel
- Les équipements internes
- Le réglage de l'obturateur
- Le dispositif d'alarme

Au cours des vidanges il faut :

- Vérifier que l'embout du tuyau d'aspiration n'endommage pas l'intérieur du séparateur.
- Pomper les résidus du nettoyage piégés dans le fond de l'appareil.
- Nettoyer le système de coalescence (voir indications paragraphe «entretien de la coalescence»)
- Nettoyer le système d'obturation (voir indications paragraphe «entretien du système d'obturation»).
- Eliminer l'ensemble des résidus en respectant les prescriptions établies en la matière par les autorités compétentes.

**Avant et pendant la remise en eau de l'appareil
maintenir l'obturateur décollé de son siège d'au moins 20 cm.**

Consignes de sécurité

Avant toute intervention humaine à l'intérieur de l'ouvrage :

- Vous assurer que le propriétaire du site est informé de votre intervention.
- S'abstenir de fumer.
- Fermer les vannes situées à l'entrée et à la sortie de l'appareil si le réseau de collecte en est équipé.
- Ouvrir tous les tampons afin de ventiler l'appareil.
- Porter un masque à gaz ou vous assurer à l'aide d'un détecteur de l'absence de gaz toxiques (Ex: H₂S).
- Eclairage : n'utiliser que du 24 volts et des appareils antidéflagrants.
- Descendre dans l'appareil en prenant garde de ne pas glisser sur les résidus d'hydrocarbures susceptibles de s'être déposés sur les parois de la cuve.

Ne jamais intervenir seul.

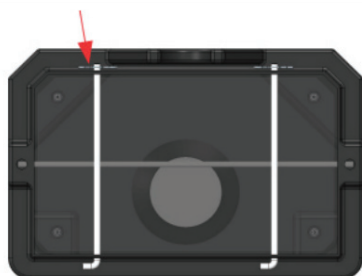
La réglementation et les décrets en matière de prévention des accidents et de manipulation des matières dangereuses doivent être respectés.

Entretien de la coalescence

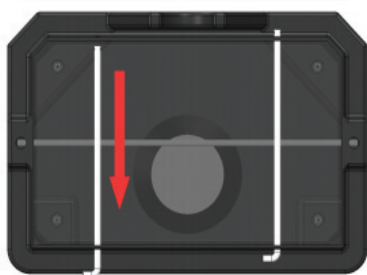
Les cellules coalescentes et/ou blocs de mousse qui équipent le compartiment séparateur doivent être nettoyés à chaque vidange et au moins une fois par an. Une fois l'appareil vidangé, il peut demeurer cependant une petite quantité de matière en suspension au sein même du matériau coalescent.

Pour les appareils de type SH2/6645 et SH2/6649 la procédure est la suivante :

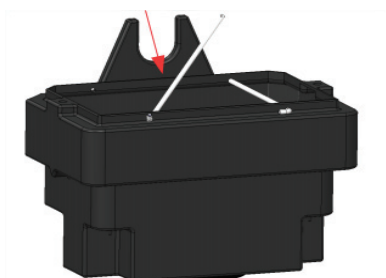
1. Enlever les goupilles Béta des tiges de maintien. Elles se situent côté cloison.



2 – Sortez la tige de son premier logement, comme ci-dessous.



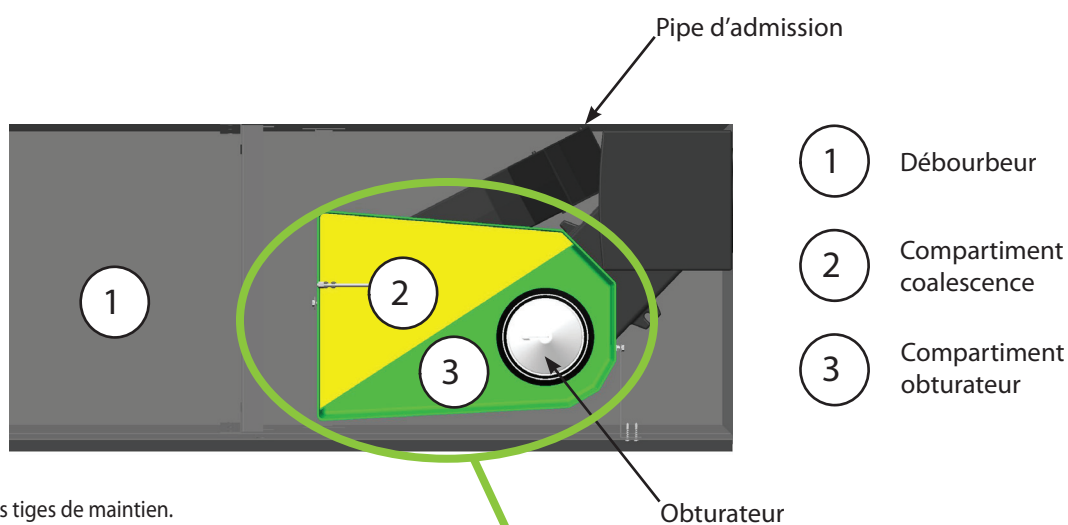
3. Enlever la tige de son deuxième logement, dans le sens inverse de l'étape 2, en faisant passer le coude de la tige dans le trou de la boîte de coalescence, comme ci-dessous. Enlever ensuite les mousses.



4. Pour le remontage, s'assurer que les mousses soient bien remises en place et qu'elles recouvrent bien toute la surface de passage de l'eau. Ne pas oublier de remettre les tiges et les goupilles.

Entretien de la coalescence

Le système de coalescence qui équipe le compartiment séparateur doit être nettoyé à chaque vidange et au moins une fois par an. Une fois l'appareil vidangé, il peut demeurer cependant une petite quantité de matière en suspension au sein même du matériau coalescent. Pour les appareils de type SH2/6647 et SH2/6648 la procédure est la suivante :



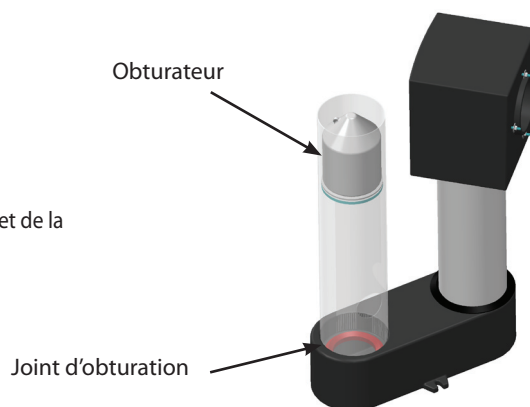
- Enlever les goupilles Béta des tiges de maintien.
- Enlever les tiges.
- Grâce à la canne inox, retirer le système de coalescence et le rincer au jet d'eau.
- Vidanger l'effluent restant dans le compartiment coalescence et obturateur.
- Pour le remontage, remettre les mousses dans le compartiment. Remettre les tiges dans leurs trous respectifs, puis les enfiler sur les vis (ou petites tiges) et enfin remettre les goupilles.



Entretien du système d'obturation

Lors de chaque vidange et au minimum une fois par an il faut :

- Nettoyer l'obtuteur
- Enlever les matières susceptibles de s'être déposées au niveau du joint d'obturation et de la platine de l'obtuteur afin que l'obturation se fasse correctement.
- Vérifier l'état du joint d'obturation et le remplacer si nécessaire.





EQUIPEMENTS POUR L'ENVIRONNEMENT

Redonnons le meilleur à la terre

CONSIGNES GENERALES D'ENTRETIEN

Séparateur d'hydrocarbures PE < 30 l/s

E 101
06/10/2016

Référence de l'appareil :

Date de mise en service :

Date intervention	Volume vidangé	Observation	Signature